



Pôle de l'Enseignement Artistique du Beauvaisis
Conservatoire

CURSUS ET ORGANISATION DES ETUDES MUSICALES AU CONSERVATOIRE



Du 1^{er} au 3^{ème} cycle

LES MUSIQUES ANCIENNES

LES MUSIQUES ANCIENNES



- **Les instruments intégrant les disciplines des musiques anciennes :**
- Flûte à bec,
- Orgue,
- Clavecin,
- Voix,
- Viole de gambe



SOMMAIRE

Conservatoire du Beauvaisis à Rayonnement Départemental

- LEXIQUE ET DÉFINITION DES CYCLES page 04
- LES PARCOURS PROPOSÉS page 10
- PREMIER CYCLE page 11
- SECONDE CYCLE page 13
- TROISIEME CYCLE page 18
- SCHÉMA DES ÉTUDES page 25
- RENCONTRER L'EQUIPE page 27



- LEXIQUE
- DÉFINITION DES CYCLES

Du 1^{er} au 3^{ème} cycle

LEXIQUE



- **Les cursus**

Sont appelés « cursus », les voies proposées par le conservatoire aux élèves et qui définissent un parcours. Le cursus peut être limité dans le temps, il peut être diplômant ou non diplômant.

Chaque spécialité (musique, théâtre et danse) a un cursus diplômant composé de trois cycles.

- **Les cycles**

Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. Les différents cycles ainsi que leurs modalités d'évaluation sont décrits dans le règlement pédagogique du conservatoire.



- **Les cours d'érudition**

La formation musicale, l'écriture, l'analyse musicale, l'harmonie, la culture musicale, la MAO (musique assistée par ordinateur), la gravure (pratique de logiciels informatiques permettant d'écrire de la musique via un ordinateur)

- **Les pratiques collectives dirigées**

Sont appelées pratiques collectives dirigées les cours d'orchestre et de chorale.

- **Les pratiques collectives non dirigées**

Sont appelées pratiques collectives non dirigées les cours sans chef d'orchestre ou de chœur mais encadrées par un enseignant



- **Les master classes**

Partie intégrante de la formation des élèves du conservatoire, elle permet de favoriser la rencontre avec des artistes associés. Un cours ciblé pendant lequel les élèves peuvent être préparé à un spectacle, ou le revisiter avec l'interprète afin de développer en chacun une capacité à jouer et à créer.

L'artiste par son intervention permet aux élèves d'en apprendre plus sur son métier et sur son expérience. Par la spécificité du thème abordé, les élèves assistent à une présentation technique qui développe leur connaissance au-delà de l'approche pédagogique prévue à leur programme de formation.

PREMIER CYCLE

Pour recevoir un enseignement musical au sein du conservatoire, il est important d'avoir quelques informations indispensables à toute évolution instrumentale ou vocale.

- Pour la pratique instrumentale, avoir chez soi l'instrument demandé,
- Pour la pratique instrumentale ou vocale, pratiquer de façon quotidienne l'enseignement donné.



L'apprentissage est basé sur des réflexes qu'il faut créer et acquérir. Pour ce faire, les deux conditions précitées ci-dessus sont nécessaires. Le conservatoire met à disposition (sous forme de location) des instruments, se renseigner auprès de l'administration. Cette location permet de commencer cet apprentissage avant de confirmer son choix par l'achat de l'instrument concerné.

Pour le clavecin qui n'est pas disponible à la location, les élèves ont toutefois la possibilité de venir travailler au conservatoire.

Le cheminement de cet apprentissage est répertorié en cycle.



Le premier cycle est commun à tous les élèves. Niveau scolaire minimum : classe de CE1. (référence Education Nationale) en adéquation avec la classe pour les enfants étant en avance à l'école. Pour le chant, âge minimum : 14 ans, après la mue.

Il s'effectue sur une durée de trois à cinq ans, avec la possibilité d'obtenir une dérogation sur le temps d'apprentissage, soumise à la direction en accord avec le Conseil pédagogique.



Les objectifs désignés sont de développer l'écoute, l'expression corporelle, l'interprétation, l'invention, la connaissance des langages musicaux, une méthodologie d'apprentissage, et cela dans un cadre collectif et de partage.

PREMIER CYCLE



LES COURS ENSEIGNÉS :

Trois cours sont obligatoires et cumulés :



- la pratique collective,
- la formation musicale,
- la formation instrumentale ou vocale



SECOND CYCLE



Le second cycle est la continuité du premier. Il propose cependant trois parcours différents. Selon celui choisi, il sera ou non diplômant et aura une durée plus ou moins longue.

Le second cycle propose 3 cursus différents au choix de l'élève :



- Le cursus diplômant
- Le cursus spécifique diplômant
- Le parcours individuel



Des passerelles entre chaque cursus ou parcours proposé peuvent être demandées et accordées par la direction, après avis du conseil pédagogique.

TROISIEME CYCLE



Ce troisième cycle est la finalité de la formation initiale.

Selon la discipline, l'esthétique, il se limitera à un parcours amateur diplômant, et pour d'autres à un parcours préprofessionnel.



- Le cursus diplômant amateur appelé le COA (Cursus à Orientation amateur)
- Le cursus diplômant préprofessionnel le COP (Cursus à Orientation Préprofessionnel)





LES PARCOURS PROPOSÉS

Du 1^{er} au 3^{ème} cycle



- **La pratique collective :**

1^{ère} année :

-1 heure hebdomadaire : chorale pour tous les instruments

2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année : 1 heure hebdomadaire :

Ensemble de musiques anciennes pour tous les instruments ou chorale pour le clavecin et l'orgue



- **La formation musicale :**

-1 heure hebdomadaire la première année,

- 1h15 hebdomadaire la deuxième année,

-1h30 hebdomadaire la troisième et quatrième année

- **La formation instrumentale ou vocale :**

30 minutes en cours individuel



L'attestation de fin de premier cycle est accordée en ayant obtenu la totalité des trois U.V. (Unité de valeur). Elle permet d'accéder au second cycle.

ORGANISATION DU PREMIER CYCLE

Discipline Musique / 1er cycle / temps hebdomadaire*					
Appellation des cours		Pratique collective		Formation musicale générale	Formation instrumentale ou vocale
1 ^{ère} année	1C1	1h00	+	1h00	30 minutes pour un cours individuel
2 ^{ème} année	1C2	1h00	+	1h15	
3 ^{ème} année	1C3	1h00	+	1h30	
4 ^{ème} année	1C4	1h00	+	1h30	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*

Ce cycle 2 est un cycle référencé par son esthétique les Musiques Anciennes.



Le second cycle propose 3 cursus différents au choix de l'élève :



- Le cursus instrumental ou vocal diplômant
- Le cursus spécifique diplômant
- Le parcours individuel (non diplômant)



Le second cycle en cursus diplômant, le diplôme étant le B.E.M (Brevet d'Études Musicales) est la continuité du premier cycle et fonctionne de la même façon avec les mêmes cours. Il s'effectue sur une durée de trois à cinq ans, avec la possibilité d'obtenir une dérogation sur le temps d'apprentissage, soumise à la direction après avis du Conseil pédagogique.

Le cursus diplômant et /ou spécifique diplômant instrumental ou vocal



Ce cycle est diplômant. Il est conclu par le Brevet d'Études Musicales (BEM).

Un BEM instrumental ou vocal pourra être délivré pour la flûte à bec, le clavecin, l'orgue, la viole de gambe et la voix.



Cependant pour ces instruments spécifiques, le BEM pourra être un BEM de musiques anciennes spécialité instrumentale ou vocale : flûte à bec ou clavecin ou orgue ou viole de gambe ou voix.

Il est autorisé de cumuler ces deux possibilités.

Le cycle d'étude est organisé et composé de la façon suivante :



- **Ensembles musiques anciennes :**
1h00 hebdomadaire
- **Formation musicale :**
2h00 hebdomadaire
- **Instrument ou voix :**
45 mn hebdomadaires en cours individuel
- Pour les organistes et clavecinistes basse continue :
15 minutes hebdomadaire dans le cursus spécifique diplômant

ORGANISATION DU SECOND CYCLE

CURSUS DIPLOMANT – Musiques Anciennes

1ER PARCOURS :

Discipline Musique / 2ème cycle / Coursus diplômant / temps hebdomadaire*									
<u>Musiques anciennes</u>									
Appellation des cours		Pratique collective		Formation musicale générale		Formation instrumentale ou vocale		Basse continue pour orgue et clavecin	
1 ^{ère} année	2C1	1h00	+	2h00	45 minutes pour un cours individuel	+	0h15		
2 ^{ème} année	2C2	1h00	+	2h00		+	0h15		
3 ^{ème} année	2C3	1h00	+	2h00		+	0h15		
4 ^{ème} année	2C4	1h00	+			+	0h15		

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*

Le parcours individualisé (non diplômant)



Ce parcours individualisé est non diplômant et a une durée de trois ans. Il est à destination des élèves souhaitant un emploi du temps plus allégé.

Ce parcours permet de pouvoir participer à une pratique collective tout en bénéficiant de cours instrumentaux ou vocaux.

Limité à trois années, une dérogation d'une année supplémentaire peut-être demandée, soumise à la direction après avis du Conseil pédagogique.



Il est composé obligatoirement de deux cours :

- **La pratique collective :**
1h00 à 2h00 hebdomadaire
- **La formation instrumentale ou vocale :**
30 minutes hebdomadaire en cours individuel / cours en groupe, ce groupe totalisant le temps des élèves le constituant (ex : 2 élèves X 30 minutes = 1h00)

ORGANISATION DU SECOND CYCLE

CURSUS NON DIPLOMANT / PARCOURS INDIVIDUALISÉ

2EME PARCOURS :

Discipline Musique / 2ème cycle / Cursus non diplômé / temps hebdomadaire*			
<u>Musiques anciennes</u>			
Appellation des cours		Pratique collective	Formation instrumentale ou vocale
1 ^{ère} année	PI 1	1h00	+ 30 minutes pour un cours individuel 1h00 pour 2 élèves en collectif 1h30 pour 3 élèves en collectif
2 ^{ème} année	PI 2	1h00	
3 ^{ème} année	PI 3	1h00	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*



Deux parcours sont proposés :



- Le cursus à orientation amateur (C.O.A)
- Le cursus à orientation préprofessionnel (C.O.P)



Le Coursus à Orientation Amateur (C.O.A)



Ce cursus (C.O.A) permet aux élèves de terminer leurs études musicales par un diplôme : le CEM (Certificat d'Études Musicales). Il s'effectue sur une durée de deux à quatre ans, finalisé par un projet personnel libre, pouvant comporter des transversalités dans les esthétiques et les arts.



- Année 1 – préparation du projet avec continuité de la FM et organisation des besoins artistiques
- Année 2 – Concrétisation et présentation du projet artistique global

Le cycle est organisé et composé de la façon suivante :

- FM : 1 an minimum pour valider le module (2h00 hebdomadaire)
- 2 modules à choisir sur les 4 propositions ci-dessous :



Pour le clavecin, l'orgue, la flûte à bec, la viole de gambe et la voix :

- Basse continue
- Lecture sur fac-simile
- Ensemble de Musiques Anciennes
- Déchiffrage

+ Initiation à la basse continue pour les non-claviéristes

- Formation instrumentale ou vocale : 1h00
- Pratique collective 1h00, sous forme de :
 - Ensemble de musique ancienne- Ensemble de musique ancienne avec chanteurs
 - Consort de flûtes
 - Consort de violes

ORGANISATION DU TROISIEME CYCLE

CURSUS A ORIENTATION AMATEUR (C.O.A)

Discipline musiques anciennes/ troisième cycle / cursus amateur / temps hebdomadaire*														
Appellation des cours		Pratique collective		Formation musicale		Formation instrumentale ou vocale		Module basse continue		Module Lecture sur fac-simile		Module déchiffrage		Module initiation à la basse continue pour les non clavieristes
1 ^{ère} année	3C1	1h00	+	2h00	+	1h00	+		+			+		
2 ^{ème} année	3C2	1h00	+		+	1h00	+		+				+	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*

*** 2 modules obligatoires sur les 4 proposés selon l'instrument pratiqué*

Le Coursus à Orientation Amateur (perfectionnement)



Une classe de perfectionnement est proposée à l'obtention du CEM, pour une durée d'un an, selon les places disponibles, après avis du Conseil pédagogique et validation de la direction.

Cette année supplémentaire permet à l'élève de continuer à se perfectionner dans la voix ou l'instrument avec l'obligation de participer à une pratique collective choisie selon les propositions possibles.

Ce n'est pas une année diplômante.



- **Formation instrumentale ou vocale :**
45 minutes
- **Pratique collective :**
1h00, sous forme de :
 - Ensemble de musique ancienne (Un seul claveciniste possible à ce niveau par ensemble)
 - Ensemble de musique ancienne avec chanteurs (idem pour les clavecinistes)
 - Consort de flûtes
 - Consort de violes

ORGANISATION DU TROISIEME CYCLE

CURSUS A ORIENTATION AMATEUR (PERFECTIONNEMENT)

Discipline Musique / 3ème cycle / COA (Cursus à Orientation Amateur) / temps hebdomadaire*				
Appellation des cours		Pratique collective		Formation instrumentale ou vocale
Une année	PF1	1h00	+	45 minutes

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*

Le Cursus à Orientation Préprofessionnel (C.O.P)



Ce cursus est soumis à la possession du B.E.M et à un concours d'entrée en formation instrumentale sur le bassin de l'ex-Picardie et du Pas de Calais.

Une épreuve instrumentale ou vocale régionale clôturera cette fin de parcours si tous les modules ont été validés par l'établissement.

Cette épreuve finale peut avoir lieu sur toute la région des Hauts de France



Le cursus à orientation préprofessionnel (C.O.P) est diplômant. Ce diplôme d'établissement est reconnu sur le plan national et appelé D.E.M (Diplôme d'Études Musicales). Son volume global horaire de cours est de 750 heures sur une période de trois ans. Une demande de dérogation peut être faite à l'entrée de ce cursus pour effectuer ces 750 heures sur deux ans ou quatre ans auprès du jury de sélection.



La gestion du temps hebdomadaire est à définir avec le conseiller aux études

ORGANISATION DU COP / MUSIQUES ANCIENNES

Module principale		Module associé de pratique collective		Module complémentaire de formation & culture musicale		Unité d'enseignement au choix	Enseignement complémentaire		Projet personnel	
Module P1		Module A1		Module C1		À définir avec l'équipe d'encadrement selon le profil de l'élève	Connaissance des métiers	10h	Accompagnement	20h
Module P2		Module A2		Module C2			Accompagnement personnalisé	15h		
Initit. Autre que piano ou guitare		Module A3		Module C3						
				Module C4						

**Se cumule à ce cycle des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master class, concerts, école du spectateur...)*

750 heures de formation sont réparties sur le cursus d'une durée de 3 ans. Ce cursus peut varier de 2 à 4 ans.

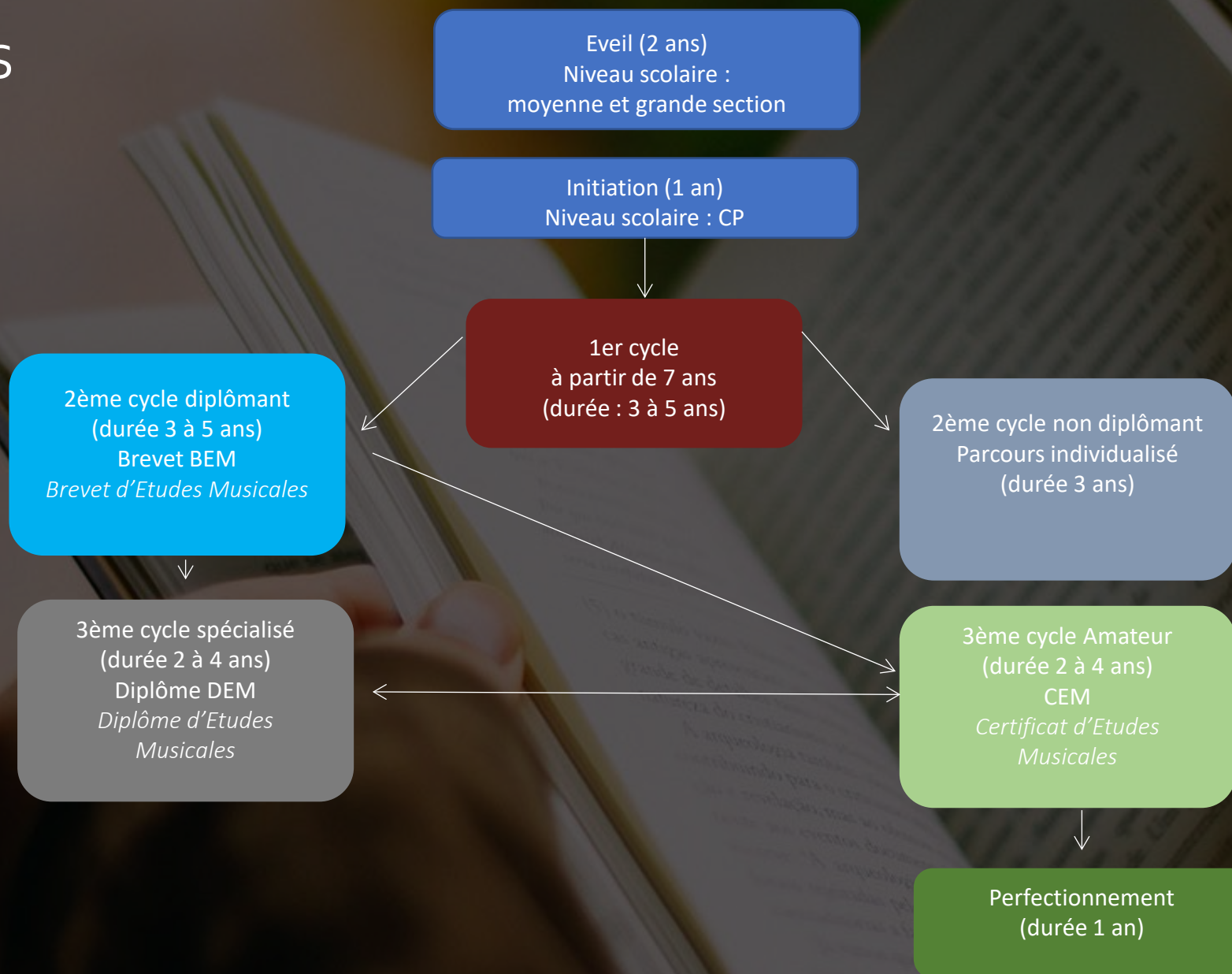
La gestion du temps hebdomadaire est à définir avec le conseiller aux études.

A photograph of four students in a library setting. A young man in a grey t-shirt is smiling and looking towards a young woman with glasses who is looking at a laptop. Another young woman is in the foreground, and a young man is partially visible behind her. They are all gathered around a table with books and a laptop. The background is filled with bookshelves. A semi-transparent blue overlay covers the left side of the image, containing the title and subtitle.

SCHÉMA GÉNÉRAL DES ETUDES

Plusieurs possibilités de cursus...

CURSUS



RENCONTRER L'EQUIPE SUR RENDEZ-VOUS



Ronan LE GUEN, Conseiller aux études



03 44 15 66 77



viescolairecrd@beauvaisis.fr



36, rue de Buzanval – 60 000 Beauvais